

# Titre Interbancaire de Paiement

**Vous utilisez déjà sûrement ce moyen de paiement pour certaines de vos dépenses : impôts, téléphone, électricité, gaz...  
Vous pouvez également payer votre loyer et vos charges par TIP.**

**Vous le trouvez en bas de votre avis d'échéance sous la ligne de pointillés ; il remplace votre chèque habituel pour le règlement de votre loyer.**

## → C'est gratuit

Le TIP ne vous coûte rien. Ce mode de paiement n'entraîne aucun frais supplémentaire de traitement par votre banque.



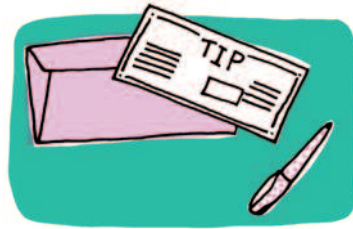
## → C'est simple

Il vous suffit de dater et de signer votre TIP à l'endroit indiqué et de le remettre à votre gardien dès réception de votre avis d'échéance. Plus besoin de remplir un chèque, vous datez et signez votre TIP, cela suffit.

Pour les résidences sans gardien, vous utilisez l'enveloppe jointe à votre avis d'échéance pour l'envoi de votre TIP.

## → C'est sûr

Tous les mois, vous recevez votre avis d'échéance avec le détail de la somme à régler, pour le paiement de votre loyer dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez contrôler le montant figurant sur le TIP. Ce montant est ensuite débité sur votre compte bancaire ou postal, sans intervention de votre part, à réception du TIP signé.



009018753399

COUPON À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ

EFIDIS

Etablis.

Güchbet

Compte

Clé

PRIÈRE DE JOINDRE UN RIB

CENTRE N° : 51 NNE : 000001

EN CAS DE MODIFICATION, JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE.

TESSI-EFIDIS  
92885 NANTERRE  
CEDEX 9

Veillez débiter mon compte  
du montant ci-dessus  
Date et signature

TIP Titre Interbancaire de Paiement en Euros

réf.contrat

0006287301514343

Montant en Euros

574,90

€

MR MARQUES MARTINS VIRGILIO  
MME MARQUES DEOLINDA  
26 RUE TOULOUSE LAUTREC

91300 MASSY

**EFIDIS**  
**A REMETTRE A VOTRE GARDIEN**

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

009018753399

009001005188 9700062873015143430000000930851

57490

## ? QUESTIONS / RÉPONSES

### • Quand dois-je déposer mon TIP ?

Le TIP remplace le chèque. Lors du règlement du loyer, vous devez donc le remettre, daté et signé, à votre gardien ou l'envoyer en utilisant l'enveloppe jointe à votre avis d'échéance, pour le règlement de votre loyer. Si c'est la première fois que vous réglez par TIP, vous joignez alors un RIB du compte à débiter (relevé d'identité bancaire).

### • Que dois-je faire si je change de banque ou d'agence bancaire ?

Vous devez tout simplement fournir un nouveau RIB (Relevé d'identité bancaire) avec votre TIP.

### • Existe-t-il d'autres solutions pour payer mon loyer sans avoir à me déplacer chaque mois ?

Le prélèvement automatique reste la formule idéale pour régler son loyer en toute tranquillité et en toute sécurité, et cela sans avoir à vous déplacer.

### + En savoir Plus

- fiche « Prélèvement automatique »



# Le TIP

Titre Interbancaire de Paiement

